

Revue

Lexbase Hebdo édition professions n°142 du 24 janvier 2013

[Associations] Questions à...

A3F, un cercle de réflexion et d'échanges sur les enjeux fiscaux nationaux et internationaux — Questions à Eva Memran, Présidente

N° Lexbase : N5444BTS



par *Sophie Cazaillet, Rédactrice en chef*



L'Association française des femmes fiscalistes -A3F— est née en 2005, avec pour objectif de créer un réseau professionnel de femmes représentant l'ensemble des acteurs de la fiscalité, en France comme à l'étranger. Lieu d'échanges et de réflexion, une des missions de l'A3F est de tisser des liens entre les fiscalistes en entreprise, les avocats, les universitaires et l'administration fiscale (l'une de ses représentantes a été nommée membre d'honneur en 2012).

Il est, en effet, devenu primordial, dans un monde globalisé, ouvert et compétitif, de mettre en commun les expériences rencontrées par tous ces acteurs du droit fiscal, d'échanger sur des idées et différentes méthodes de travail.

Afin de mieux connaître l'association, ses valeurs et ses actions, Lexbase Hebdo — édition professions a rencontré **Eva Memran, Présidente de A3F.**

Lexbase : Quelles sont les conditions pour adhérer à A3F ?

Eva Memran : A3F est une association à fort "*affectio societatis*", qui offre à ses membres un réseau remarquable et des moyens de progression technique importants. L'association demande en retour à ses adhérentes un investissement actif.

La candidate doit être marrainée par deux adhérentes qui sont membres de l'A3F depuis plus d'un an.

Elle doit justifier d'au moins sept années d'expérience dans le domaine du droit fiscal et envoyer, à ce titre, un CV et une lettre de motivation. Elle rencontre ensuite certains membres du conseil d'administration afin d'échanger sur les raisons de sa candidature et les projets qu'elle souhaite partager avec les adhérentes. Sa candidature est examinée par l'ensemble du conseil d'administration, qui valide ou non la candidature.

Cette procédure d'admission, qui peut sembler stricte, nous permet ensuite de pouvoir échanger dans le cadre d'une relation de confiance et en toute transparence.

L'A3F compte aujourd'hui 90 adhérentes. Tous les acteurs de la profession sont représentés : 59 fiscalistes d'entreprise, 29 avocates, et 2 universitaires. En 2012, 30 nouvelles adhérentes ont rejoint l'association, démontrant ainsi l'importance croissante du rôle de l'A3F dans le monde du droit fiscal.

Lexbase : Quelles sont les actions quotidiennes de l'A3F ?

Eva Memran : Le réseau A3F permet à ses adhérentes de partager et d'échanger, au quotidien, sur leurs problématiques fiscales.

Cercle d'échanges et de réflexion, une des missions de l'A3F est de tisser des liens entre ses adhérentes et les différents acteurs de la fiscalité.

Ainsi, nous organisons tous les mois les "Débats du Jeudi de l'A3F", dans le cadre de petits déjeuners professionnels entre adhérentes et/ou avec des intervenants extérieurs.

Cinq débats ont été organisés au cours de l'année 2012, et les premiers sont déjà lancés pour l'année 2013. Le 17 janvier, cinq avocates adhérentes ont présenté les dernières lois de finances ; le 7 février prochain, la séance sera consacrée aux établissements stables et le 21 mars suivant, l'A3F recevra des représentants de l'administration fiscale, afin de pouvoir échanger sur les thèmes d'actualité.

Nous avons aussi mis en place cinq commissions qui nous permettent de réfléchir et d'être réactives sur les questions fiscales françaises et internationales :

- la Commission Relations avec les autorités publiques a pour mission de renforcer nos relations et d'établir un dialogue avec l'administration fiscale ;
- la Commission Définition des débats techniques détermine les sujets de réflexion que nous souhaitons partager ;
- la Commission Internationale s'efforce de déployer le rayonnement de l'association à l'international, notamment par le biais de partenariats ;
- la Commission Communication et événements élabore notre communication interne et externe et organise nos manifestations ;
- enfin, la Commission Accueil des nouvelles adhérentes est chargée de l'intégration des nouvelles adhérentes.

Lexbase : Quels sont les prochains chantiers de A3F ?

Eva Memran : Nous rendons notre réseau plus visible, notamment par la création d'un site internet (www.a3f.fr), et par la mise en place de partenariats en France et à l'international avec d'autres réseaux en lien avec nos deux casquettes -réseau de fiscalistes et réseau de femmes-.

L'A3F développera en 2013 ses débats techniques sur des thèmes spécifiques d'actualité et ouvrira au public ses rencontres et débats.

A une époque où la fiscalité devient de plus en plus complexe et internationale, il est nécessaire que les différents acteurs de la fiscalité puissent se réunir pour échanger sur les sujets d'actualité. Notre souhait est aujourd'hui de constituer des partenariats et de créer des forums de discussion tournés vers l'international. Nous avons déjà pris des contacts avec les représentantes de certains pays, comme le Luxembourg et le Canada, ainsi qu'avec des administrations fiscales étrangères. Il s'agit, pour nous, de nous imposer en tant qu'acteur d'excellence dans notre domaine d'expertise complexe qu'est la fiscalité.